

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5300
1er mai 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 1er MAI 1963, PAR
LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'IRAK, DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
ET DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

Nous référant à la lettre contenue dans le document S/5297, nous avons
l'honneur d'exposer ce qui suit :

1. Dans cette lettre, Israël a formulé certaines allégations fausses au sujet de ce qui est dit de la Palestine dans la déclaration commune faite le 17 avril 1963 par la République arabe unie, la République arabe syrienne et l'Irak. En fait, cette déclaration reprenait et réaffirmait une opinion que nos trois gouvernements, individuellement ou de concert avec d'autres gouvernements arabes et non arabes, ont exprimé à l'ONU ou dans des déclarations et résolutions communes adoptées au cours de conférences internationales, en vue de défendre et de garantir pleinement les droits du peuple de Palestine.

2. Israël a systématiquement violé et méconnu les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant la Palestine. Alors qu'aucun gouvernement arabe n'a jamais été condamné pour agression, Israël a été condamné cinq fois par le Conseil de sécurité pour attaques militaires préméditées. L'exemple le plus flagrant des actes d'agression commis par Israël est l'attaque lancée contre l'Egypte en 1956, qui fut énergiquement condamnée par la communauté internationale.

3. Les agissements passés d'Israël ne l'autorisent donc guère à accuser les autres de violer la Charte et de menacer la paix et la sécurité internationales. Nul autre Membre de l'Organisation des Nations Unies n'a commis aussi systématiquement autant d'agressions et d'actes contraires au droit.

4. Etant donné ce passé d'agression qui est celui d'Israël, on ne saurait contester à notre peuple le droit de se protéger contre le danger du sionisme qui n'a jamais dissimulé ses visées expansionnistes. Il suffit à cet égard de citer M. Ben Gurion qui, dans Rebirth and Destiny of Israel, écrivait : "je tiens à ajouter que l'Etat d'Israël s'est constitué sur une partie seulement de la terre d'Israël".

5. Il est bien évident qu'en soulevant maintenant cette question, Israël se met en fait à couvert pour le cas où il déclencherait une action militaire contre les Etats arabes. Cette opinion se trouve confirmée par les déclarations récentes de dirigeants israéliens et sionistes qui menacent d'envahir la Jordanie. Ce n'est pas la première fois qu'Israël a recours à de tels subterfuges pour masquer ses préparatifs d'agression. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies savent qu'à maintes reprises dans le passé, Israël a formulé des allégations ou exprimé des craintes sans fondement qui sont apparues par la suite comme un moyen de dissimuler ses propres desseins d'agression.

6. Il est évident aussi qu'Israël ne désire pas voir le peuple arabe s'unir et s'efforce de dénaturer les objectifs et les buts de l'unité arabe qui a toujours été l'une des ambitions les plus chères de la nation arabe.

Nos gouvernements estiment nécessaire d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les intentions agressives d'Israël qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Nous vous prions d'agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Irak

(Signé) Adnan PACHACHI

Le représentant permanent adjoint de
la République arabe syrienne

(Signé) Najmudine RIFAI

Le représentant permanent de la
République arabe unie

(Signé) M. RIAD

